



Bonnes fêtes de fin d'année !

Actualité : Conseil municipal, lundi 5 décembre à la salle Jean-Antoine Lépine
Concert à l'église Saint Maurice avec La Campanella et La Lyre Challaisienne,
samedi 17 à 20h30 et dimanche 18 à 18h00

Vie pratique

En raison des travaux à l'église de Thoiry, des messes sont célébrées en l'église de **Saint-Jean-de-Gonville** tous les **samedis à 18h00**. Les dates des autres célébrations dans les paroisses du groupement paroissial se trouvent ci-dessous, sous réserve de modifications. Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser par mail au père Ishaq BARKAT : ishabarkat@gmail.com

Messes de décembre			Cultes de décembre		
dimanche 4	Collonges	10h00	dimanche 4	Divonne	10h00
dimanche 11	Farges	10h00	dimanche 11	Ferney	10h00
dimanche 18	Pougny	10h00	dimanche 18	Divonne	10h00
samedi 24	Collonges	22h00	samedi 24	Divonne	19h00
dimanche 25	Péron	10h00	dimanche 25	Ferney	10h00
dimanche 1er janvier	Challex	10h00			



Agenda challaisien 2022

Décembre				
Union Sportive de Challex	samedi 3	15h00	La Halle	Arbre de Noël
Coopérative scolaire	dimanche 18	16h45	Salle Jean-Antoine Lépine	Fête de Noël
La Campanella avec La Lyre Challaisienne	samedi 17 dimanche 18	20h30 18h00	Eglise Saint Maurice Eglise Saint Maurice	Concert Concert
CCAS	mardi 19		Village	Distribution des colis pour les aînés du village



Memento

Mairie de Challex

216, rue de la Mairie

04 50 56 30 10 ~ challex@challex.fr

Lundi	9h00-12h30	fermée
Mardi	9h00-12h30	14h00-19h00
Mercredi	9h00-12h30	fermée
Jeudi	9h00-12h30	14h00-19h00
Vendredi	9h00-12h30	fermée

Le marché communal hebdomadaire

Tous les mardis sous la Halle de 16h00 à 19h30

Bibliothèque municipale

04 50 59 11 98 ~ bibliochallex@gmail.com

Horaires :

Mercredi 16h30-19h30

Vendredi 16h30-19h30

18 € pour une année, gratuit jusqu'à 18 ans

Auberge « les 7 Merveilles »

04 79 19 70 90

Horaires :

Bar : du mardi au samedi de 10h00 à 20h00

Restaurant : du mardi au jeudi de 10h00 à 14h00 et de 19h00 à 21h30

le vendredi et samedi de 10h00 à 14h00 et de 19h00 à 22h00

Fermeture du 24 décembre au 30 décembre inclus

Boulangerie et Point Poste « La Miette »

04 50 42 74 22

Lundi : fermé

Mardi : 6h00-12h30

Mercredi : 6h00-12h30

Jeudi : 6h00-12h30

Vendredi : 6h00-12h00

Samedi, dimanche et jours fériés : 6h00-12h30

Heure limite de dépôt du courrier :

11h30 du mardi au samedi inclus

Horaires de la boulangerie pour les fêtes de fin d'année :

Dimanche 25 décembre : 6h00-11h00

Du dimanche 1er janvier au mardi 3 janvier inclus : la boulangerie sera fermée.

Réouverture, mercredi 4 janvier, horaire habituel

Inspection de l'éducation nationale

Circonscription du Pays de Gex

04 50 40 76 60

Ecole : 04 50 56 44 32

Garderie : 06 83 45 81 81

Maison de retraite médicalisée Les Cyclamens

04 50 56 46 50

Groupement transfrontalier européen

08 92 70 10 74

SIEA : Service Client : 04 74 45 09 07

Transport à la demande

Auprès de la centrale de réservation : 0800 00 67 59

du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à

17h00 hors jours fériés ou www.transportsdelain.fr

Horaires du bus La Plaine-Challex : www.tpg.ch

CLIC : Centre Local d'Information et Coordination

gérontologique : 04 50 41 04 04

Site de l'agglo : paysdegexagglo.fr puis accueil et faites votre choix

Maison des Usagers Gessiens (MUG)

200 rue Edouard Branly, Technoparc,

01630 Saint Genis-Pouilly

Ouvert le lundi, mardi et le jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Le mercredi de 8h30 à 17h30

Le vendredi de 8h30 à 17h00

Ce lieu concerne les déchets et la régie des eaux.

Régie des eaux gessiennes (eau, assainissement)

04 85 29 20 00

Déchets

Collecte des déchets sur la commune

Mercredi soir dépôt des conteneurs

Jeudi matin, ramassage des déchets ménagers

N° pour demande de bacs à ordures ménagères, tri, compostage ou anomalie : **04 50 40 95 00**

www.mon servicedechets.com

Déchetterie de Péron : 04 50 59 14 64

Horaires d'hiver de novembre à février inclus

(ne pas oublier son badge)

Lundi - vendredi 8h30-11h55 et 13h45-16h55

Samedi 8h30-16h50

Dimanche 9h00-11h50

Fermée les jours fériés

Recyclage : www.sidepage.fr

Déchetterie de Saint Genis-Pouilly : 04 50 42 09 41

Allo encombrants : 04 50 20 65 86 ou

www.agcr.alfa3.fr

Emmaüs : 04 50 39 34 96 ou www.emmaus74.net

AGCR (recyclage solidaire de textile en bon état

à Saint Genis-Pouilly, 129 rue du Tiocan) :

04 50 28 20 50

Horaires magasin :

Mercredi, jeudi et vendredi 13h00-17h30

Samedi 8h45-14h15

Dépôt marchandises :

Lundi, mercredi, vendredi 8h30-12h30/14h00-17h45

Services des Centres Départementaux

de Solidarité de Gex et Ferney-Voltaire : 3001

Caisse Primaire d'Assurance Maladie : 3646

Centre antipoison (Lyon) : 04 72 11 69 11

CHAL : Centre Hospitalier Alpes-Léman

Site de Contamine-sur-Arve : 04 50 82 20 00

Memento

Ressourcerie du Pays de Gex : 04 81 50 02 51
290 rue de Perruet - ZA de la Maladière 01210 Ornex

- **Horaires boutique**

Mardi 14h30-17h30
Mercredi 9h00-12h30 et 14h00-17h30
Jeudi 14h00-17h30
Vendredi 9h00-12h30 et 14h00-17h30
Samedi 9h00-17h30

- **Horaires dépôt**

Lundi 13h30-17h30
Mardi-vendredi : 9h00-12h00 et 13h30-17h30
Samedi 9h00-17h30

Numéros d'urgence

17 ou Gendarmerie (Thoiry 04 50 42 12 01)
117 rue des Chenaillettes
01710 Thoiry

Horaires d'ouverture de la gendarmerie

8h00 - 12h00 / 14h00-18h00 du lundi au samedi
9h00 - 12h00 / 15h00-18h00 dimanche, jours fériés

Appel d'urgence européen : 112

SAMU – urgences médicales-médecin de garde : 15

Pompiers : 18

SAMU – urgences sociales : 115

Pharmacies de garde : 3237

Signalement de logements indignes : 0806 706 806

Signalement violence femmes : 3919

Enfance en danger : 119

Hébergement d'urgence : 115

<http://challex.info/urgence>

CHANGE : Centre Hospitalier Annecy Genevois

(Site de Saint Julien-en-Genevois) : 04 50 49 65 65

Hôpital Privé Pays de Savoie Annemasse :

08 90 10 71 24

Hôpital Cantonal Genève : +41 22 372 33 11

Hôpital de La Tour à Meyrin : +41 22 719 61 11

Maison Médicale de Garde, centre de soins immédiats du Pays de Gex

Hôpital local du Pays de Gex

160 rue Marc Panissod à Gex au 04 50 40 38 38

Du lundi au samedi uniquement sur rendez-vous après appel au centre 15

Spécial Covid 19 : 04 85 29 21 09

Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Cité administrative Simone Veil

62 rue de Genève 01630 Saint Genis-Pouilly

Sur RDV au 0810 25 01 10

Conseils juridiques gratuits

(CIDF-CDAD-ADIL-avocat-conciliateur de justice)

Sur RDV au 04 50 41 35 86

SOSANIMAUX . 04.50.41.74.80

<https://www.sosanimauxpaysdegex.com/fourriere-pays-de-gex.html>

Renseignement Centrale téléphonique de l'aéroport de Genève : + 41 0 900 57 15 00

Centre du Service National

09 70 84 51 51 ou

cns-lyon.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Recensement obligatoire dès 16 ans auprès de la mairie

Horaires pour les engins motorisés et bruyants (tondeuses, taille-haies, tronçonneuses, motos, quads...)

Pour le bien-être de tous, veuillez les respecter

Lun/ven. 8h00-12h00 14h00-19h30

Samedi 9h00-12h00 15h00-19h00

Dimanche et jours fériés 10h00-12h00

Le Petit Challaisien est publié par la commune de Challex.

Directeur de publication : Monsieur le Maire

Rédaction : Commission Communication / Comité de lecture

Impression : imprimerie Piétri (Gex)

Distribution : Service de la commune

Tirage : 750 exemplaires

Le Petit Challaisien est distribué à l'ensemble des habitants. Il est également disponible sur le site Internet de la commune www.challex.fr

Crédits photos

Page 8 : Georges Dallemagne

Page 14/15 : Hélène Peter

Page 15 : Monique Cuzin

Page 16 : Eliane Dallemagne

Page 17 : Arnold Uijtewaald

Page 19/20 : Atelier Danse

Page 21 : Membres de la Lyre

Page 21 : Joachim Thivard

Page 22 : Monique Cuzin

Page 23 : Jan Frommé

Pour le prochain numéro du Petit Challaisien de janvier 2023, merci de transmettre vos articles par courrier électronique à :

lepetitchallaisien@challex.fr

au plus tard le :

samedi 10 décembre

Mot de l' élu

Depuis quelques mois, les Challaisiens ont eu l'occasion d'assister à des échanges vigoureux entre le maire et ses 4 adjoints, représentés essentiellement par le 4^{ème} adjoint en charge de la vice-présidence de la Commission Communication et Associations. Pour rappel, au sein de toutes les commissions de la mairie, la présidence est assurée par le maire. Ces échanges vigoureux ont pu se manifester soit lors des deux derniers Conseils municipaux, soit par des articles exceptionnellement longs dans le Petit Challaisien ou soit sur le compte d'un réseau social tenu et alimenté par ce 4^{ème} adjoint.

Je me mets à la place des Challaisiens qui s'interrogent et qui seraient inquiets, à juste raison, de ce qui pourrait bien advenir de ce Conseil municipal. J'ai décidé de m'exprimer pour partager mon inquiétude, mon ressenti et soutenir notre maire qui a bien d'autres problèmes à gérer sur la commune au lieu de perdre un temps précieux à devoir se justifier ou se défendre. Lors du dernier Conseil municipal le 7 novembre, nous, les élus qui soutenons le Maire, avons pu constater que nous n'étions plus les élus de la majorité à seulement une voix près. Les délibérations demandées et formulées par le 4^{ème} adjoint et visant principalement à attaquer le maire ont été validées par cette nouvelle majorité. Majorité toute relative qui ne tient uniquement que sur l'artifice du vote secret annulant ainsi la possibilité de double vote au maire en cas d'égalité de voix et d'une procuration d'un élu qui ne vient plus à aucune réunion et ne fait absolument plus rien pour la mairie.

Fort heureusement, les délibérations qui font avancer les projets (comme refaire le mur de l'école par exemple) ont été votées sans problème comme cela est quasiment toujours le cas depuis 2020. Pour moi, c'est l'essentiel, comme pour beaucoup de gens, je crois.

Cependant, la situation est malsaine. Les adjoints qui se sont rebiffés contre le maire et qui ont réussi à entraîner avec eux une partie du Conseil municipal ont, pour moi, plus un problème d'égo face à la façon de diriger de notre maire qui est la sienne que de prétendre à de véritables prétendues irrégularités du maire dans sa gestion de la commune.

Je pose la question aux Challaisiens. Préfèrent-ils un maire qui sait ce qu'il veut, quitte à froisser un peu la fierté de certains ou bien un maire qui dit Amen à tout ? Je peux vous assurer qu'il écoute les arguments des élus mais au final, dans les limites de ses prérogatives, c'est à lui de trancher. Les adjoints ont tendance à oublier ce point important, ne leur déplaise.

Concernant l'attitude de ce 4^{ème} adjoint, je peux témoigner que ce dernier n'a aucun respect pour le maire. Qu'il ne respecte pas la personne, soit, mais au minimum qu'il respecte la fonction qu'il représente.

Je ne comprends plus son attitude. Il nous inonde d'emails que pas mal d'élus ne lisent même plus par manque de temps ou par ras-le-bol, fait perdre un temps fou au personnel de la mairie qui se doit de répondre et, cerise sur le gâteau, veut imposer ses décisions au maire concernant un employé de la mairie.

Tous les articles de loi qu'il énumère dans le Petit Challaisien n'intéressent que lui. Notre mensuel n'est pas le Journal Officiel. Libre à ceux que cela intéresse de consulter son blog.

Il menace de tribunal administratif le maire, écrit au procureur, veut porter plainte contre le maire pour diffamation, exige un droit de réponse en plus de sa page de l'opposition dans le Petit Challaisien, etc, etc.... Il fait feu de tout bois dans l'unique but de contrarier le maire.

Les élus pro-maire en ont marre et certain(e)s vivent très mal cette situation, en sont malades.

**CE N'EST PLUS DE L'OPPOSITION, C'EST DE L'OBS-
TRUCTION !**

Quel dommage qu'il n'utilise pas son énergie à harceler le département pour refaire la route départementale qui traverse notre village ! Quel dommage que son énergie se gaspille négativement au lieu de réclamer ce projet ancien mais jamais démarré de route de contournement du village pour en finir avec les dangers induits par les pendulaires qui ne respectent pas le code de la route ! Quel dommage aussi de ne pas réclamer auprès de Pays de Gex Agglo, une juste répartition des aides pour améliorer notre village, alors qu'elles sont concentrées sur les communes les plus riches du Pays de Gex !

En conclusion, je ne sais pas ce qu'il adviendra de notre Conseil municipal.

Va-t-on vers des démissions en cascade, obligeant ainsi les Challaisiens à revenir aux urnes ?

Seul l'avenir nous le dira. Pour ma part, je suis fier de ce que nous, les membres les plus actifs du Conseil municipal, avons pu accomplir jusqu'à présent mais il reste encore un travail énorme sur Challex. Bien que tenté moi-même par cette possibilité de démission, j'ai pensé aux Challaisiens qui pourront profiter d'autres projets que nous voulons mener pour Challex, notamment la sécurité routière qui reste le problème majeur pour beaucoup.

C'est le vœu que j'exprime.

Je vous souhaite à tous, de la part de tout le Conseil et du maire, de bonnes fêtes de fin d'année. Soyez heureux.

Nicolas Perez

Commission Urbanisme d'octobre 2022

Liste des permis de construire (PC) et déclarations préalables (DP) accordés.

Numéro	Demandeur	Nature des travaux	Décision
PC00107822B0007	MEYER Jean Sébastien	Construction d'un garage	Accord
DP00107822B0036	TRUCHET Jean-Jacques	Réfection de façades	Accord
DP00107822B0037	VIDAL Jeannine	Construction d'un garage	Accord
DP00107822B0041	BELOTTI Josette	Division de terrain en vue de construire	Accord
DP00107822B0040	HERVE Christine	Réfection d'une façade	Accord

OFFRE D'EMPLOI TEMPORAIRE ACCUEIL PERISCOLAIRE

La commune de Challex recherche une personne afin d'assurer le remplacement temporaire d'un agent au service de la halte-garderie, pour une durée allant du 1er décembre 2022 à la fin janvier ou février 2023.

La mission du poste consiste à assurer l'accueil et la surveillance des enfants en garderie, sur les plages horaires suivantes :

De 7h15 à 8h15

De 11h30 à 13h30

De 16h30 à 18h30

Soit 5 heures/jour, 4 jours par semaine, hors périodes de vacances scolaires.

Vous pouvez vous adresser à Mme Thiault et Mme Bougreau pour plus de précisions sur les missions du poste à la halte-garderie.

Pour tout renseignement sur le recrutement, si vous êtes intéressé(e) par ce poste, merci de contacter la mairie :

Nathalie Salmon : 04 50 56 50 55

nsalmon@challex.fr ou challex@challex.fr

Planning d'envoi de vos articles pour l'année 2023

DÉCEMBRE 2022 (journal JANVIER 2023)

Date de remise des articles : samedi 10 décembre

JANVIER 2023 (journal FÉVRIER 2023)

Date de remise des articles : dimanche 15 janvier

FÉVRIER 2023 (journal MARS 2023)

Date de remise des articles : mercredi 15 février

MARS 2023 (journal d'AVRIL 2023)

Date de remise des articles : dimanche 19 mars

AVRIL 2023 (journal de MAI 2023)

Date de remise des articles : dimanche 16 avril

MAI 2023 (journal de JUIN 2023)

Date de remise des articles : dimanche 14 mai

JUIN 2023 (journal de JUILLET/AOÛT 2023)

Date de remise des articles : mercredi 14 juin

AOÛT 2023 (journal de SEPTEMBRE 2023)

Date de remise des articles : mercredi 15 août

SEPTEMBRE 2023 (journal d'OCTOBRE 2023)

Date de remise des articles : dimanche 17 septembre

OCTOBRE 2023 (journal de NOVEMBRE 2023)

Date de remise des articles : dimanche 15 octobre

NOVEMBRE 2023 (journal de DÉCEMBRE 2023)

Date de remise des articles : mercredi 15 novembre

DÉCEMBRE 2023 (journal de JANVIER 2024)

Date de remise des articles : dimanche 10 décembre



COLIS DE NOEL

C'est avec plaisir que les membres du CCAS
préparent la confection des colis de Noël
pour les aînés de la commune. Cette année, il a été décidé
d'élargir leur attribution aux personnes
qui fêtent leurs 75 ans dans l'année
au lieu de 80 ans auparavant.
La distribution se fera à partir du 19 décembre,
notez cette date sur vos calendriers !

INFOS IMPORTANTES DE LA MUNICIPALITÉ

Attention aux faux sites administratifs dans le département.

L'intégralité des demandes liées à la carte grise sont à effectuer sur internet sur le site officiel :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr/> et UNIQUEMENT sur ce site ! Les personnes préférant bénéficier d'un accompagnement peuvent s'adresser à un garagiste agréé par la préfecture.

La Maison des Services Publics Pays de Gex agglo vous accueille pour faciliter vos démarches santé, famille, seniors, accès au droit, logement, impôt, recherche d'emploi, accompagnement au numérique, les agents vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique (167 rue de Genève, 01170 Gex au **04 50 99 99 72**)

CARNET



Mão COLOMBO née à Saint Julien-en-Genevois (Haute-Savoie) le 13 novembre 2022, fille de Lise GARRETA et de Mike COLOMBO



Monsieur Jean ADDE, né à Saint Julien-en-Genevois (Haute-Savoie) le 12 juin 1938, décédé à Challex le 10 novembre 2022

Simone Sallet une vie bien remplie



Née à Izenave, petite commune de la Combe du Val dans le Haut Bugey, dans une famille paysanne, elle accomplit sa scolarité à l'école du village puis fréquente l'école ménagère. En 1959 elle rejoint son frère René venu à Challex comme porcher. Elle sera à l'origine de la création d'une « filière » qui conduira les jeunes challaisiens à Izenave où plusieurs d'entre eux trouveront l'âme sœur, notamment Mireille Nabaffa décédée, triste coïncidence, quelques jours après Simone.

Elle rencontre un voisin, Michel Baeriswyl, meilleur copain de son frère. Ils se marient en 1961 et le couple s'installe rue des Fontanettes, dans la cour commune citée par Pierre Mottier, période qu'elle évoquait souvent avec nostalgie, malgré l'inconfort des lieux. Elle s'attache à la « mémé Mottier » qu'elle cite souvent. Trois filles vont naître en 1962, 63 et 65 : Françoise, Viviane et Nathalie. Michel travaille à l'usine de La Plaine et à la ferme familiale. En 1975 le couple s'installe dans la villa flambant neuve, route de Dardagny, où il retrouve la famille Mottier. Simone pourra mettre en évidence son art du jardinage et ses beaux parterres de fleurs, cosmos notamment encore abondamment fleuris lors de son départ, comme un dernier hommage.

Mais Michel décède prématurément en 1980. Simone poursuit, seule avec ses filles. En 1993 elle épouse en secondes noces Pierre Sallet qui partage son temps entre la ferme de Marongy où il retrouve Françoise, l'ainée devenue sa nièce par son mariage avec Patrick Sallet, et la villa de la route de Dardagny.

Simone, femme active et courageuse, va s'occuper de sa famille de Challex et d'Izenave où elle se rend toutes les trois semaines. Elle travaille à domicile, confectionnant des peluches pour la FADAP de Divonne, puis à l'usine Firmenich de La Plaine. Elle sera dans le même temps très active dans la vie associative et paroissiale. Elle était très attachée au passé qu'elle évoquait souvent avec un luxe de détails que lui permettait son excellente mémoire, mais qui parfois nous faisaient perdre le fil de l'histoire. Elle notait beaucoup de choses sur des petits papiers ou conservait de nombreuses archives que ses filles gardent précieusement. Trois années de maladie ponctuées de séjours à l'hôpital sont venues à bout de cette femme courageuse et

attachante, le 27 septembre 2022. Le premier octobre, une très nombreuse assistance émue est venue lui dire son estime et partager la peine de sa famille, que nous assurons de notre affection.

Georges Dallemagne

Hommage à Simone Sallet prononcé par Pierre Mottier au nom de l'AAP lors des obsèques

D'Izenave à Challex où tu es venue t'établir rue des Fontanettes, dans la même cour que notre famille, nous avons partagé les mêmes moments de vie avec nos enfants qui ont joué et grandi ensemble.

Puis le hasard a voulu que nous bâtions, face à face, route de Dardagny, nos maisons à peu près à la même époque.

Mais c'est surtout ton engagement dans la vie associative que nous voudrions retracer. A la paroisse, tu as fait le catéchisme, organisé le nettoyage de l'église, ouvert les portes chaque jour ou sonné les cloches pour les cérémonies dominicales. Tu as pris la relève pour le fleurissement de l'autel et de la chapelle de la Vierge avec tes bouquets. Membre du Mouvement des Chrétiens Retraités et de la chorale, tu as été active à l'Association d'Animation Paroissiale, au comité, au secrétariat, à l'organisation des kermesses, au four communal où ta place attirée près du boulanger pour la sortie des pizzas et des tartes. Nous avons recours à ta mémoire, tes longues explications et tes petits papiers pour préparer les repas du botato d'une année à l'autre.



Nous n'oublierons pas les moments partagés entre amis, les repas avec tes voisins et dernièrement le pique-nique de Poivre et Sel ou nous avons fêté tes quatre-vingts ans, ce moment chaleureux pour toi et tous les présents

Notre peine se joint à celle de ta famille et nous garderons de toi ta fidélité, ton dévouement et ta présence au sein de nos associations. Merci Simone ...A DIEU



Pauline-Marie Jaricot et la Propagation de la foi (Rosaire vivant et Banque du Ciel)

Pauline-Marie Jaricot, dernière d'une famille aisée de huit enfants, naquit le 22 juillet 1799 à Lyon aux abords de l'église Saint-Nizier (2^{ème} arrondissement). Elle est fondatrice de l'œuvre catholique de la Propagation de la foi et du Rosaire vivant. Sa famille autant catholique que royaliste avec son père, soyeux, qui préfère la faire baptiser par un prêtre réfractaire ayant osé refuser la constitution civile du clergé.

L'enfance de Pauline-Marie est marquée par une éducation confite en dévotions qu'elle reçoit dès six ans à l'Institut des Demoiselles Bissuel sur les pentes de Fourvière et, aussi, par une chute et la maladie qui s'en est suivie. La mort de sa mère affecte l'adolescente de quinze ans à peine et la rapproche de son frère Philéas, séminariste à Saint-Sulpice. En 1816 elle décide de renoncer au mariage, abandonne ses bijoux, s'habille comme une ouvrière. Dans la chapelle de Fourvière (la basilique n'est pas encore érigée à cette époque), elle fait alors vœu de chasteté de corps et d'esprit, bien qu'elle n'a pas de vocation religieuse.

A la suite d'une sorte d'illumination en 1817, elle forme un groupe informel, « les Réparatrices du Cœur de Jésus méconnu et méprisé ». En 1821 l'œuvre compte 2 000 membres ; les premières sommes récoltées sont versées à la société des Missions étrangères de Paris (MEP). Elle se lance ensuite dans d'autres projets : le Rosaire vivant (créé en 1826) consacré à la prière à Marie et la Banque du Ciel. En 1832 elle achète un domaine situé montée Saint-Barthélémy et baptisé maison de Lorette où elle vit avec sa sœur. Puis elle acquiert un bâtiment un peu plus bas dans la même rue lyonnaise, aujourd'hui Institution des Lazaristes,

qu'elle rétrocèdera par la suite aux Frères des Ecoles chrétiennes en 1839.

Sérieusement malade du cœur Pauline-Marie décide d'aller en pèlerinage en Italie à Mugnano des Cardinale sur la tombe de Sainte-Philomène après un voyage éreintant dans la chaleur du mois d'août. Après avoir séjourné quelques jours à Mugnano en prières de remerciement car elle va mieux, elle retourne à Rome où le pape Pie IX approuve son œuvre et lui donne sa bénédiction.

Le Père Jean-Marie Vianney, curé d'Ars-sur-Formans dira d'elle : « Ah, mes frères, je connais, moi, une personne qui sait bien accepter les croix, des croix très lourdes, et qui les porte avec un grand amour : c'est Pauline Jaricot ».

Pauline-Marie Jaricot décède le 9 janvier 1862 dans la misère et l'indifférence générale. Elle est enterrée au cimetière lyonnais de Loyasse, puis son corps est transféré dans l'église de Saint-Nizier ; son cœur repose dans l'église de Saint-Polycarpe sur les pentes de la Croix-Rousse (1^{er} arrondissement).

En juin 1930, le pape Pie XI lance une procédure de béatification envers la fondatrice de l'œuvre pontificale de la Propagation de la Foi. En 1963 le pape Jean XXIII reconnaît l'héroïcité de ses vertus et la déclare vénérable. Le 26 mai 2020, le pape François reconnaît authentique la guérison attribuée à l'intercession de P-M Jaricot, ouvrant la voie à sa béatification. Elle a été solennellement proclamée bienheureuse le 22 mai 2022 lors d'une messe célébrée par la cardinal Luis Antonio Tagle à Lyon devant 12 000 fidèles. A cette occasion le pape François, dans une lettre aux fidèles de l'archidiocèse de Lyon, a écrit : « Que cette béatification soit l'occasion d'un plus grand enracinement de tous dans la charité et d'un élan renouvelé sur le chemin commun de chacun vers la sainteté. »

Beau parcours pour une humble et foisonnante femme qui est fêtée tous les 9 janvier.

Je profite de cette bienheureuse Pauline pour vous souhaiter de belles fêtes de Noël en famille et la paix ici dans nos familles, en Europe et dans le monde !

Denis RAQUIN, membre du Comité de lecture du Petit Challaisien

Tribune de l'opposition

Monsieur le Maire de la minorité,

Je souhaite revenir, dans le Petit Chalaisien, sur le dernier Conseil municipal du 7 novembre.

Tout d'abord, quand vous convoquez les élus, votre ordre du jour comporte la délibération sur l'approbation du compte rendu de la séance précédente du Conseil municipal.

Ce qui n'a aucun sens...

Le compte rendu de la séance est le document qui doit être affiché sous 8 jours en mairie et sur le site web communal, en application de l'article L. 2121-25 du CGCT.

Il appartient au maire de préparer ce compte rendu qui est succinct, il retrace seulement les décisions prises par le Conseil municipal sur les affaires inscrites à l'ordre du jour, sans détailler les débats.

Par contre, ce qui doit être validé par le Conseil municipal, c'est le procès-verbal (PV) de la séance précédente. Ce n'est pas le même document, il est prévu par l'article L. 2121-15 du même code.

Ce PV est rédigé par le secrétaire de séance, qui est un élu (ou plusieurs) désigné par délibération des autres élus, ce que je vous ai remémoré il y a peu de temps.

L'élu désigné peut être épaulé par des auxiliaires pour réaliser le procès-verbal, le plus souvent une secrétaire de mairie.

Par contre, monsieur le Maire, vous n'avez pas à intervenir sur ce document. En aucun cas, vous ne pouvez demander des modifications.

De plus, ce PV doit normalement, pour les scrutins publics, mentionner le nom des votants et le sens de leur vote.

Monsieur le Maire, vous dirigez les débats et avez la police de l'assemblée en Conseil municipal...

Lors des votes non secrets, vous devez donc veiller à ce que l'on sache qui a voté quoi, pas juste le nombre d'abstentions ou de contre, le secrétaire de séance doit pouvoir noter les noms, à vous de les indiquer.

Merci de respecter cela à l'avenir.

Ça nous serait plus utile que d'exclure un membre du public qui a rigolé, comme bien d'autres ce soir-là, vu le nombre de maladroites de votre part.

Plus utile aussi, que de hurler après une élue qui souhaite répondre à une personne du public, une fois la séance levée... vous voyez ce moment précis où vous avez fait preuve d'une autorité choquante pour nombre d'élus et de Chalaisiens présents ?

Désolé de vous décevoir M. Chappuis, mais la séance étant levée, vous n'avez plus de pouvoir sur les débats, vous devez laisser faire et écouter les autres...

Écouter les autres et en tenir compte pour un dialogue avec nous, des discussions entre deux ou plusieurs personnes pour construire les choses dans l'intérêt du village.

Ras-le-bol de vos monologues fermés !

Des réponses à nos questions où vous déviez tellement que vous ne répondez jamais à la question...

Avez-vous répondu aux membres du foot ? Pourquoi n'avez-vous pas vérifié les votes sur cette délibération ultra-serrée, alors que cela vous avait été expressément demandé ?

On n'aura jamais la réponse, car la réponse dérange...

Il faut noter que les 5 délibérations proposées par les 7 élus, contre la volonté du maire, ont été approuvées à la majorité.

À vous d'en prendre acte et d'en tenir compte, de vous remettre en cause.

Ce qui est dérangeant, c'est que vous avez refusé un vote pour désigner les membres de la commission chargée de modifier notre règlement intérieur...

Franchement, proposer d'envoyer un email pour candidater à cette commission est un manque de sérieux affligeant, M. Chappuis.

Sérieusement, nous devons être les seuls en France à créer une commission municipale... par e-mail !!! Cela n'a pas de valeur (Cf. article L2121-22 CGCT).

Merci de rectifier cela rapidement, dès le prochain Conseil municipal, notre règlement est obsolète.

Concernant l'agent technique, mentionné dans votre mot du maire de novembre : depuis quelques mois, vous nous évoquez une réorganisation du service technique, sans nous faire voter, réorganisation qui fluctue en fonction de vos idées variables et éphémères.

Cette réorganisation, hypothétique, a pourtant motivé le dernier contrat de l'agent technique, contrat qui sonne la fin du travail pour lui au 31 décembre.

Je cite son contrat :

"Considérant les besoins du service, et notamment la modification en cours de l'organisation des services, susceptible d'engendrer la transformation d'un emploi permanent en emploi non permanent à court terme" Pourquoi lundi 7 novembre en Conseil municipal, vous avez dit, je cite :

"Et si dans le pire des cas, il est vraiment nécessaire de recourir à un autre agent, on lancera une publicité et ce sera un titulaire, un fonctionnaire, qui prendra la place d'un contractuel"

Là aussi, n'avez-vous pas conscience de ce manque de diligence ?

Motiver le contrat de l'agent sur des arguments qui n'existent pas est une chose grave qui engage la responsabilité financière de la commune.

Mais en plus, vous avez l'incohérence d'évoquer l'inverse en Conseil municipal, avec la possibilité de laisser l'emploi permanent et de prendre une autre personne...

L'agent est titularisable, il attend d'être fonctionnaire. Lors de son premier contrat, effectivement, il a fait une demande vis-à-vis de ses droits au chômage.

Tribune de l'opposition

Mais le maire n'a pas cherché à savoir si un stage en vue de titularisation empêchait le versement des droits... En général, une formation ou un stage n'empêche pas les droits, le critère principal étant la perte de salaire entre les deux emplois, pas le type de contrat.

En plus, en Conseil municipal, vous venez commenter personnellement que, je vous cite, M. le maire :

"Pôle emploi lui payait le complément pour une année, déjà, j'ai été un peu choqué quand même, à un moment, ça ne met déjà pas une équité dans le service, puisque vous avez un employé qui touche 3 fois le salaire de l'autre, alors que l'autre a une ancienneté largement supérieure".

Les allocations chômage sont financées par des cotisations versées par l'employeur pour assurer ses salariés en cas de chômage.

Ce n'est pas à vous de juger de l'équité des allocations chômage d'une personne qui a perdu son emploi.

Mais si cela vous dérangeait autant, vous pouviez augmenter les autres pour rétablir l'équilibre... Je plaisante !

Avoir de tels propos en Conseil municipal, en public, c'est vraiment déplacé.

Dans votre mot du maire, toujours, vous dites :

"Je pense qu'il faut reprendre l'histoire à son début", concernant l'agent.

Reprendre l'histoire à son début, pourquoi pas !

Mais en omettant un passage qui vous dérange, cela reflète votre version arrangée de l'histoire, on va dire, romancée...

En effet, l'agent, quand vous lui avez dit verbalement en septembre 2021 qu'il n'allait pas être en stage en vue de titularisation, malgré votre engagement verbal antérieur.

Celui-ci a cherché à savoir pourquoi auprès de la commission "personnel", à laquelle il a envoyé un e-mail pour avoir les explications que vous ne lui avez pas données.

C'était logique et légitime.

Mais pour vous, cet e-mail a été intolérable, vous l'avez répété plusieurs fois aux adjoints. À partir de là, dans vos propos sur l'agent, plus rien de positif... Hasard ou corrélation ? La question se pose.

Pourtant, maintenir un CDD sur un poste permanent était dans notre cas illégal, vous avez choisi de poursuivre cette illégalité dans cette histoire. J'espère que la commune n'indemniserait pas l'agent de son préjudice en justice. À cause de vos paroles et actes !

Enfin, comme mentionné sur le blog ChallexRivari, vous avez eu aussi l'audace de me proposer de retirer, avant publication, ma tribune de l'opposition d'octobre. La vérité vous dérange autant que cela ?

Non, M. le maire, pas de censure...

<https://vu.fr/charivari>



Tribune libre

Que se passe-t-il au sein du Conseil municipal ?

Le mot du maire et la tribune de l'opposition dans le bulletin communal "le Petit Challaisien" de novembre 2022 ou chacun a donné son point de vue nous a montré l'ampleur de la crise et nous avaient préparés un peu à un Conseil mouvementé, mais à ce point...

Il nous semble que le manque de communication et l'absence d'un travail en commun maire/conseillers soient à l'origine de cette mauvaise ambiance.

Le Conseil municipal du 7 novembre 2022 n'a pas réussi à faire disparaître les différents.

Les décisions isolées du maire, dans l'attribution d'un logement communal, la façon dont sont gérés les employés communaux du service technique, le fait de devancer les commissions dans leurs missions, la réécriture du règlement intérieur, ont été les sujets majeurs et clivants de cette réunion.

En ce qui concerne la commission urbanisme, polémiques à propos de constructions illégales et de permis de construire non respectés.

Attendons le compte rendu officiel du Conseil Municipal.

Un Conseil Municipal pauvre en décisions, aucun nouveau projet, aucune nouvelle idée, et surtout une image déplorable donnée à la jeunesse de CHALLEX venue assister.

Une grande absente dans ce Conseil Municipal agité, ce sont les comptes rendus des réunions des commissions de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex (CAPG). Toutes les décisions importantes sont prises dans ces réunions, nous ne savons même pas qui nous y représente.

A l'unanimité, le public a qualifié cette réunion de pitoyable et a fait savoir à M. le maire qu'il devait changer d'attitude afin de remotiver les conseillers. Un partage du travail est indispensable.

Le village de CHALLEX est dans l'attente.

Un commentaire désabusé de deux citoyens de CHALLEX présents à cette réunion.

Serge BROBECKER

Jean Charles MORANDI

Agenda challaisien 2023

Janvier 2023				
La municipalité	samedi 21	11h00	Salle Jean-Antoine Lépine	Vœux du maire
Les Bourrus	lundi 23	20h00	Maison des sociétés	Assemblée générale
La Grappe	samedi 28	19h30	Salle Jean-Antoine Lépine	Soirée fondue
Février 2023				
La Grappe	samedi 4	19h30	Salle Jean-Antoine Lépine	Soirée fondue
AAP	samedi 4	11h00	Salle Saint Maurice	Assemblée Générale
Sou des Ecoles	mardi 21	à définir	Salle Jean-Antoine Lépine	Carnaval
Société de chasse	vendredi 24	19h30	Salle Jean-Antoine Lépine	Concours de belote
Mars 2023				
Les Petites Scènes	jeudi 2	20h30	Maison des Sociétés	Assemblée générale
Les Bourrus	samedi 4	11h00	Mucelle	Vente de boudin
AAP et les jeunes	dimanche 5	12h00	Salle Jean-Antoine Lépine	Repas Botato
USC	dimanche 12	à définir	Salle Jean-Antoine Lépine	Loto
Sou des Ecoles	vendredi 17	à définir	Salle Jean-Antoine Lépine	Saint Patrick
La Grappe	vendredi 17	20h00	Maison des Sociétés	Assemblée générale
Avril 2023				
La Pétanque	jeudi 6	18h00	Boulodrome	Ouverture de la saison
Mai 2023				
Association gym de Challex	samedi 6	8h00 à 13h00	Halle	Foire aux plantons
La Lyre Challaisienne	samedi 6	20h00	Salle Jean-Antoine Lépine	Concert annuel
Anciens Combattants et municipalité	lundi 8	à définir	Salle Jean-Antoine Lépine	Commémoration du 8 mai
Sou des Ecoles	samedi 13	à définir	Four communal	Fête du printemps
Jeunesse Challaisienne	vendredi 19	à définir	Mucelle	Guinguette
Juin 2023				
Les Petites Scènes	samedi 3	à définir	Salle Jean-Antoine Lépine	Spectacle avec la troupe d'enfants
La Pétanque	samedi 3	dès 8h00	Halle et Boulodrome	Concours inter village
USC	jeudi 8	19h00	Halle	Assemblée générale
La Jeunesse	vend.9 au dimanche 11		Halle	Vogue
La Campanella	samedi 10 dimanche 11	20h30 18h00	Salle Jean-Antoine Lépine Salle Jean-Antoine Lépine	Concert d'été Concert d'été
Les Bourrus	vendredi 16	19h30	Mucelle	Apéro musical
La Campanella	samedi 17 dimanche 18	20h30 18h00	Salle Jean-Antoine Lépine Salle Jean-Antoine Lépine	Concert d'été Concert d'été

Agenda challaisien 2023

Juin 2023

USC	samedi 17	journée	Halle	Fête de l'USC
Sou des Ecoles	mercredi 21	19h00	Halle	Fête de la Musique
Poivre et Sel	à définir	à définir	Salle Jean-Antoine Lépine et Halle	10 ^{ème} anniversaire de l'association

Juillet 2023

Coopérative scolaire	samedi 1 ^{er}	12h00	Salle Jean-Antoine Lépine et Halle	Kermesse
La Pétanque	dimanche 2	dès 8h00	Halle et Boulodrome	Concours inter-sociétés
La Grappe et La Jeunesse	vendredi 14	à définir	Salle Jean-Antoine Lépine et la Halle	Commémoration du 14 juillet

Septembre 2023

USC	Week-end	À définir	Halle	Vogue
Sou des Ecoles	mardi 19	19h00	Salle Jean-Antoine Lépine	Assemblée générale
Les Bourrus	dimanche 24	11h30	Mucelle	Fête des Bourrus

Octobre 2023

La Jeunesse	samedi 7	à définir	Salle Jean-Antoine Lépine	Bal
Association gymnastique de Challex	mercredi 11	19h00	Salle Jean-Antoine Lépine	Assemblée générale
Les Petites Scènes	dimanche 15	à définir	Salle Jean-Antoine Lépine	Spectacle
La Pétanque	jeudi 19	dès 18h00	Boulodrome	Fermeture de la saison
USC	vendredi 27	à définir	Salle Jean-Antoine Lépine	Loto
Anciens Sapeurs-Pompiers	samedi 28	à définir	Salle Jean-Antoine Lépine	Soirée choucroute

Novembre 2023

AAP	dimanche 5	17h00	Salle Jean-Antoine Lépine	Représentation théâtrale
Les Bourrus	jeudi 9	20h00	Assemblée Générale	Maison des Sociétés
Anciens Combattants et la Municipalité	samedi 11	12h00	Salle Jean-Antoine Lépine	Commémoration du 11 novembre
La Lyre Challaisienne	samedi 11	20h00	Salle Jean-Antoine Lépine	Fête de la Sainte Cécile
La Pétanque	jeudi 16	19h00	Salle Jean-Antoine Lépine	Assemblée générale
La Campanella	dimanche 19	16h00	Salle Jean-Antoine Lépine	3 ^{ème} week-end chantant
Les Bénévoles	vendredi 24, samedi 25, dimanche 26	à définir	Salle Jean-Antoine Lépine	Téléthon
La Jeunesse	à définir	20h00	Maison des Sociétés	Assemblée générale

Décembre 2023

USC	samedi 9	à définir	Halle	Arbre de Noël
Sou des Ecoles	vendredi 15 ou vendredi 22	à définir	Salle Jean-Antoine Lépine	Fête de Noël
La Campanella	samedi 16, dimanche 17	18h00 20h30	Eglise Eglise	Concert de Noël Concert de Noël
La Lyre Challaisienne	à définir	20h00	Salle Jean-Antoine Lépine	Loto

Vie associative

Association d'Animation Paroissiale



Quel plaisir de retrouver tous nos habitués et de nouvelles têtes ce dimanche 16 octobre pour le traditionnel botato... et quel succès !

Une nouveauté de taille cette année avec la coopération des Jeunes de Challex qui a fort bien fonctionné.

Comme à l'accoutumée, le botato était préparé par la boucherie Derudet, les membres et sympathisants avaient confectionné gratins et desserts à profusion. Bien sûr, le kir offert, tout comme le digestif complétaient ce menu typiquement gessien.

Les membres de l'AAP sont soulagés de pouvoir perpétuer cette tradition grâce à nos jeunes qui n'ont pas ménagé leur peine et le public était ravi de rencontrer cette jeunesse forte sympathique.



Tout le monde a eu une pensée émue pour Simone Sallet qui nous a quittés récemment. Elle aurait été heureuse de voir ses arrière-petits-enfants en service.

Simone était un des piliers de l'Association depuis sa création dans les années 70. Kermesse, fours, repas, nettoyage et fleurissement de l'église, chorale, son engagement a été sans faille. La maladie l'avait éloignée de l'église pendant les dernières semaines de sa vie, mais nous garderons d'elle le souvenir d'une personne qui savait ce que les mots engagement et serviabilité voulaient dire.

L'Association présente à sa famille ses plus sincères condoléances.



Vie associative

Association d'Animation Paroissiale



Quelques semaines plus tard, les talentueux Electrons Libres (troupe amie qui se produit à Challex en collaboration avec l'AAP) ont joué leur nouvelle pièce de théâtre « Y a pas de justice » devant une belle assemblée, emballée par les bons mots et la justesse

des répliques ! Le verre de l'amitié a permis de prolonger la soirée et de prendre le temps de se parler...

La moitié des bénéfices a été reversée à la nouvelle association de lutte contre le cancer « Ma Bulle Rose Pays de Gex » (<https://mabullerose.com>).

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année, de bons moments de partage avec vos proches et que ce temps de l'Avent vous soit paisible et ressourçant !



Union Nationale des Combattants



Anciens combattants

Contact : G. Dallemagne 04 50 59 10 37
dallemagne.georges@wanadoo.fr



11 novembre 2022

Ce 11 novembre 2022 a permis de renouer avec les enfants. Merci aux enseignants qui les ont sensibilisés et aux familles qui les ont accompagnés.

Remerciement à la mairie pour le fleurissement du monument aux morts et le vin d'honneur et à La Lyre pour sa fidélité.

L'amicale des anciens combattants de Challex-Pougny est en deuil :

En en quelques jours, trois des épouses et veuves nous ont quittés :

Simone Sallet, épouse de Pierre Sallet, Ancien combattant le 27 septembre 2022,

Mireille Nabaffa, veuve de Ferdinand Nabaffa, Ancien combattant le 10 octobre 2022,

Christiane Grigis, épouse de Pierre Grigis, Ancien combattant le 27 octobre 2022.

Toutes les trois ont été de fidèles soutiens pour nous et nous pensons à leur famille que nous assurons de toute notre sympathie.

Vie associative

Poivre & Sel



Après notre Apéro-Vide-grenier d'octobre, notre rencontre de novembre fut plus paisible en nous rassemblant autour d'une belle raclette suivie de jeux de société. Nous sommes toujours une trentaine de membres heureux de se retrouver et prêts à accueillir de nouveaux Challaisiens.

Que les personnes intéressées n'hésitent pas à contacter la présidente.

En décembre, nos retrouvailles prendront un avant-goût de Noël et nous vous proposons un repas à

L'Auberge des 7 Merveilles, rue de La Treille à Challex

MARDI 13 DECEMBRE à 12h00

Le menu du jour nous sera servi puis notre après-midi sera animé avec les petits présents habituels et l'échange de chants, contes et poésies.

Les membres recevront les conditions financières et les détails précis dans le message adressé par notre secrétaire Claudine Bosteels : Tél. **04 50 56 33 86** ou Claudine.Bosteels@gmail.com, qui prendra les inscriptions jusqu'au jeudi 8 décembre au plus tard.

Cette dernière réunion de l'année 2022 sera bien sûr pleine de promesses, notre Assemblée générale ayant eu lieu peu de temps avant, en apportant des idées nouvelles.

Nous annonçons déjà que l'Association Poivre & Sel fêtera ses 10 ans en 2023 et qu'elle tient à réserver de belles surprises aux Challaisiens.

Belles fêtes de fin d'année à toutes et tous !

La Présidente : Eliane Dallemagne (Tél. 04 50 56 31 30).



La Grappe



Soirées fondue

Les soirées fondue de la Grappe font leur grand retour ! Comme d'habitude, venez déguster nos excellentes fondues moitié-moitié, avant de profiter d'un spectacle de grande qualité.

Nous vous invitons les :

samedis 28 janvier et 4 février 2023

Réservations dès maintenant ! Contactez :

Pour le 28 janvier :

Laurence Péricard

07.68.12.36.14

22 € pour les adultes et 12 € pour les enfants jusqu'à 12 ans.

Pour le 4 février :

Jocelyne Dumarcey

06.21.20.74.73

La Grappe est impatiente de vous retrouver, venez nombreux !

Vie associative

Bibliothèque municipale



Nos nouveautés du mois de décembre

Romans

- « La nièce du taxidermiste » - Khadija Delaval
- « Huit battements d'ailes » - Laura Trompette
- « Blanc » - Sylvain Tesson
- « Le jeune homme » - Annie Ernaux – prix nobel de littérature 2022
- « On était des loups » - Sandrine Collette
- « Performance » - Simon Liberati – prix Renaudot 2022

Romans policiers

- « L'homme de Berlin » - Luke McGallin

Bandes dessinées jeunesse

- « Face de Beurk ! » - Mortelle Adèle – T 19 - Mr Tan
- « Dark Web » - Game Over - T 17 – Midam



Et pour les jeunes lecteurs, une sélection d'albums de Noël à découvrir dès le 1^{er} décembre : des nouveautés et bien d'autres encore.



La bibliothèque sera fermée du :
lundi 19 décembre au
vendredi 30 décembre.
Reprise le mercredi
3 janvier.

Toute l'équipe de la bibliothèque vous souhaite de belles fêtes de fin d'année sous le signe de la lecture.

Groupe histoire locale



Groupe histoire locale

Contacts : G. Dallemagne au 04 50 59 10 37
groupehistoire.cha@orange.fr

Toujours chercher, conserver, partager, participer, sensibiliser, valoriser.

Le groupe histoire et vous :
Rejoignez le groupe histoire
Faites-nous part de vos découvertes

La chronique de Arnold Uijtewaal

La découverte d'Arnold Uijtewaal infatigable marcheur
La fontaine de Ravoire



Lire, lire encore et toujours.

Les fêtes approchent, l'hiver est à nos fenêtres, quoi de plus revigorant qu'une bonne lecture d'un ouvrage de plus qui couvre 300 ans d'histoire de notre village au travers de la famille Depéry. Il peut intéresser tous les âges, il est en vente tout près de chez vous à la Miette exclusivement et vous sera d'un grand secours face à des questions existentielles question telles que : « Que puis-je bien offrir à X,Y... » ou « que s'est-il passé à Challex le 4 juillet 1790 ou le 23 décembre 1857 » ?

Joyeuses fêtes !

Vie associative

La Lyre Challaisienne



ET

La Campanella



Noël, ensemble !

La musique permet de communiquer universellement et en toutes circonstances une gamme infinie d'émotions. À l'approche de Noël, quelques notes égrenées du répertoire traditionnel ou classique diffusent une poudre magique dans nos cœurs d'enfants.

Les deux associations musicales challaisiennes vous invitent à un concert les 17 et 18 décembre prochains. Hélène Kern, Cheffe de chœur de La Campanella et Davide Lombretti, nouveau Directeur de La Lyre Challaisienne se sont concertés pour élaborer un programme permettant d'écouter chaque formation et, chose plus exceptionnelle, l'ensemble des deux.

Le projet a motivé la quinzaine de musiciens et la trentaine de choristes, La Lyre et La Campanella ne s'étant plus réunies depuis sept années déjà. Nous avons souhaité renouer les liens pour offrir au public, fidèle ou nouveau, un présent original en cette période d'attente et partager ensemble un programme musical diffusant l'amour, la paix et la joie.

Nous vous accueillerons avec plaisir le samedi 17 décembre à 20h30 et/ou le dimanche 18 décembre à 18h00 à l'église Saint Maurice.

Bien cordialement,

La CAMPANELLA, *groupe vocal de Challex*
La LYRE CHALLAISIE, *harmonie de Challex*

L'Amicale des Anciens Sapeurs Pompiers



CHOUROUTE DE L'AMICALE DES ANCIENS SAPEURS POMPIERS

Le président ainsi que les membres de l'amicale des sapeurs-pompiers de Challex remercient les nombreuses personnes présentes pour leur traditionnelle choucroute.

Celle-ci a été préparée par l'Auberge des 7 Merveilles et les tartes par la boulangerie Humbert de Saint Jean de Gonville.

Merci aux donateurs : le Crédit mutuel, Monsieur le Maire, le restaurant Les 7 Merveilles, Couleurs bières, l'Hypocampe de Péron, Effcity immobilier, le Saloir.

La collecte pour les pupilles des pompiers a rapporté la somme de 541,00 euros, merci pour eux.

Un grand merci aux vétérans du foot de Challex pour leur aide.

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine.

Association

Gymnastique de Challex



Assemblée Générale

Le comité de l'Association de Gymnastique de Challex remercie tous les adhérents qui ont assisté à l'Assemblée Générale qui s'est déroulée le lundi 17 octobre, ainsi qu'à tous les adhérents qui ont laissé un pouvoir pour que l'Assemblée puisse être validée.

Merci aussi aux membres de la Mairie pour leur participation à cette Assemblée, ainsi que pour leur soutien. Le buffet apéritif proposé à l'issue de l'Assemblée a permis aux présents de partager un verre d'amitié « sportif »

Nous tenons à remercier chaleureusement La Miette de Challex, qui nous a fait un buffet extraordinaire. Merci infiniment, nous recommandons à 100%.

Inscription : il nous reste encore quelques places pour les cours du lundi soir, mercredi et vendredi matin.

Info par mail : gym.challex@gmail.com



Joyeux Noël

Le comité se joint à moi pour vous souhaiter un Joyeux Noël.

Profitez de ces moments en famille.

Vie associative

Association jeunes, loisirs et culture



Broadway s'invite à Challex

Du 29 octobre au 1^{er} novembre, l'Atelier Danse de l'AJLC Challex-Péron a eu la fierté d'accueillir Eric Campros, danseur, chorégraphe et professeur international du Broadway Dance Center de New York. Pour la première fois dans une école d'amateurs en France, le pédagogue réputé a donné plus de 20h de cours de danse à Challex. Cours technique, « contemporary » et « commercial jazz » étaient au programme pour les enfants et adolescents. Les adultes n'ont pas été en reste puisqu'il leur a proposé son « Wine & Wiggle », un concept qu'il a créé, un apéritif dansant tous niveaux. La danse était new yorkaise mais le vin challaisien !

En juin 2019, Frédérique Valla, professeur de danse à Challex et quelques-uns de ses élèves font le rêve un peu fou d'aller passer 10 jours à New-York tous ensemble. L'objectif est de prendre des cours auprès des meilleurs professeurs de la capitale mondiale de la comédie musicale. Le groupe est plus qu'enthousiaste. Ils s'imaginent déjà au Broadway Dance Center, à Steps ou à l'école Alvin Ailey. Évidemment, tout le monde trépigne à l'idée de fouler les mêmes parquets que, Misty Copeland, Mikhail Baryshnikov ou Madonna. Le groupe révise son anglais et se met au travail. On organise des tombolas, des samedis d'ensachage à l'Intermarché de Péron, on réalise les paquets cadeaux des clients de Val Thoiry à Noël. L'hôtel est choisi, les billets d'avion réservés mais en mars 2020 le Covid immobilise le monde et ce beau projet.

Les cours de danse passent en distanciel pendant de très longs mois à l'Atelier Danse. Si le contact avec les élèves se fait cruellement manquer, Frédérique profite de cette opportunité et du décalage horaire pour se

connecter avec New-York dès que possible et prendre les cours de nombreux professeurs. Elle est très assidue aux cours d'Eric Campros et c'est ainsi que le lien est établi.

Finalement, la vie reprend peu à peu son rythme habituel mais les contraintes sanitaires sont encore trop importantes à New-York pour envisager le déplacement. Alors que Frédérique cherche un moyen d'organiser quelque chose pour compenser le voyage annulé, elle apprend que M. Campros sera en Europe à l'automne 2022 pour chorégraphier un spectacle. Elle saute sur l'occasion pour lui demander s'il accepterait de faire un petit crochet par le Pays de Gex avant de rentrer à New-York. M. Campros accepte et le rendez-vous est pris.



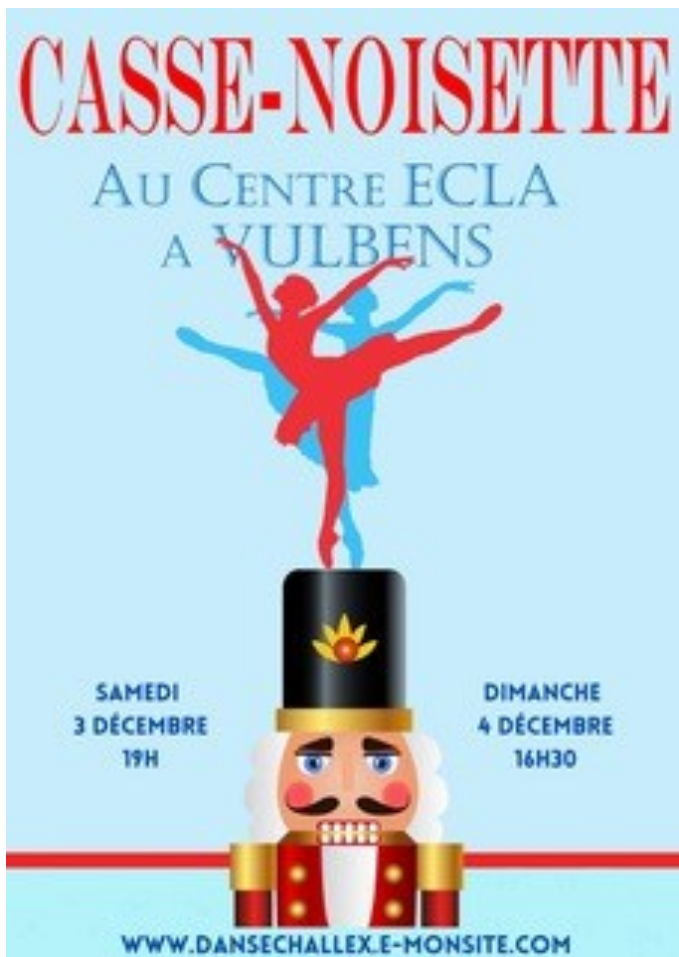
C'est un honneur pour l'Atelier Danse d'avoir bénéficié de l'enseignement de ce professeur. L'événement a rassemblé plus d'une soixantaine de danseurs venus du Pays de Gex mais également de Lausanne, Saint Etienne, Lyon et Nice. La plupart était des élèves ou des anciens élèves de l'école de danse mais le stage a également accueilli des danseurs et professeurs extérieurs. Pendant 4 jours, aucun besoin de passeport et pas de décalage horaire, c'est Broadway qui s'est invité à l'Atelier Danse de l'AJLC Challex-Péron. Tous les participants gardent un souvenir fabuleux de ce stage. Nous mesurons la chance d'avoir pu apprendre d'un pédagogue aussi professionnel, enthousiaste, bienveillant et généreux. Impressionné par la qualité du travail réalisé par une modeste école de danse de village, il se pourrait bien que M. Campros revienne très vite à Challex avec un stage encore plus ambitieux...

L'atelier Danse de l'AJLC Challex-Péron



Vie associative

Association jeunes, loisirs
et culture



Le Sou des écoles



Chères Challaisiennes, chers Challaisiens,

« Raconter c'est voyager à voix nue sur le fil du récit, avec pour bagages les seuls mots sur le dos ». Pourquoi cette citation ? Parce que cette année le Sou finance le spectacle de fin d'année de l'école assuré par l'Atelier des Conteurs.

En effet, Noël approche à grand pas et nous avons choisi de nous renouveler. Ainsi, un peu avant les vacances, les enfants (et les membres du Sou!) auront une journée bien chargée. Le matin nous accueillerons le Père Noël qui remettra aux écoliers de petites gourmandises et en profitera pour récolter notre traditionnel Noël inversé (collecte de jouets que nous transmettrons à une association d'aide aux familles défavorisées).

Après la classe, les écoliers seront accueillis à la salle Jean-Antoine Lépine pour un goûter en attendant le début du spectacle. S'en suivra un apéro dinatoire et des animations pour prolonger le plaisir et la magie de Noël. Nous profitons de cette occasion pour vous souhaiter à tous d'excellentes fêtes de fin d'année et pour partager le calendrier des manifestations à venir pour 2023 :

Carnaval : mardi 21 février 2023

Saint Patrick : vendredi 17 mars 2023

Fête du Printemps (four communal) : samedi 13 mai 2023

Fête de la musique : mercredi 21 juin 2023

Kermesse : samedi 1er juillet 2023

NB: Suite à grande perte de verres estampillés « Sou des écoles », nous serions reconnaissants à ceux qui nous rapporteront nos petits gobelets oubliés au fond de leurs placards.

L'équipe du Sou des Ecoles

Vie associative

La Lyre Challaisienne



Dis papa, c'est quoi la Sainte Cécile, c'est une vieille dame qui ne voit plus clair ? Non fiston, c'est une vierge sainte du premier siècle que les musiciens ont choisie comme patronne, elle n'est ni sénile, ni atteinte de cécité comme tu aurais pu le penser. Chaque année le dimanche proche du 22 novembre est choisi pour la fête.

Avec un peu d'avance, les musiciens de La Lyre ont organisé leur assemblée générale suivie du repas le samedi 12 novembre à la salle Jean-Antoine Lépine.



La raclette étant au menu, Sandrine en a profité pour faire une déco d'alpage avec vaches et cloches.



Les cloches ne font pas partie de la Lyre, quoiqu'on puisse en penser.

Les musiciens dirigés par notre nouveau chef, Davide Lombritto, animeront les concerts de Noël avec la Campa-nella comme vous pouvez le voir dans l'article dédié page 18.

Vie au village

11 novembre : enfants, parents, anciens combattants et élus rendent hommage aux morts de toutes les guerres, accompagnés par la Lyre.



Vie au village



Vie au village



LES FENETRES DE L'AVENT
2022 sont
heureuses de vous OFFRIR un
apéritif convivial



Date	Adresse	Lieu
vendredi 2 décembre	Rue de la Mairie	Challex
samedi 3 décembre	Date disponible	
dimanche 4 décembre	Date disponible	
vendredi 9 décembre	Rue de la Mairie	Challex
samedi 10 décembre	Route de Mucelle	Mucelle
dimanche 11 décembre	Date disponible	
vendredi 16 décembre	Local pétanque	Challex
samedi 17 décembre	Rue des Prairies	Les Baraques
dimanche 18 décembre	Date disponible	
vendredi 23 décembre	Date disponible	
samedi 24 décembre	Chemin de Marongy	Marongy

Nous comptons sur votre présence pour passer un moment chaleureux à votre guise entre nous tous. Rendez-vous donc les vendredis, samedis et dimanches à partir de 18h et le mardi 24 à partir de 11h. Si vous souhaitez réserver une date disponible, merci de prendre contact avec Christian 06 35 78 61 76 ou

Didier 07 83 92 63 10

Alain, Christian, Didier et Christophe

Grappeline

Ça brasse à Challex !

Notre village de Challex, du haut de sa colline, et entouré de ses vignes bien exposées, est connu depuis des siècles pour sa tradition viticole. Mais ce que l'on sait moins, c'est qu'il se trouve dans notre commune un brasseur dont on peut acheter les bières en diverses adresses du Pays de Gex. Très discret, il a tout de même accepté de se prêter au jeu du question/réponse, pour se présenter et nous parler de sa passion...

Bonjour Monsieur Frommé, pouvez-vous en quelques mots nous décrire votre parcours ?

Jan : je m'appelle Jan Frommé et suis d'origine néerlandaise. Je suis arrivé en France il y a 11 ans et vis à Challex depuis 2013. J'ai commencé à brasser avec un ami, peu après mon installation. J'ai immédiatement été fasciné par le processus, qui est vite devenu plus qu'un loisir. Après avoir trouvé un fournisseur local d'ingrédients de brasserie, nous avons décidé de faire équipe.

Vous avez donc rapidement brassé votre propre bière artisanale, à la maison ?

Jan : c'est exact, car pour faire de la bière, la recette n'est pas compliquée, il suffit d'avoir de l'eau, du malt, du houblon et de la levure. L'eau et le malt d'orge sont des ingrédients qui se trouvent localement et ne nécessitent pas de long transport avant d'être transformés en bière. Lors de sa fabrication, c'est de l'orge organique (orge brassicole), qui pousse à Challex, que j'utilise. Il est malté dans la malterie *Malt'inPott* en Haute-Savoie. De même, l'eau courante à Challex et dans d'autres communes du Pays de Gex convient très bien pour faire certains styles de bière, en raison de son alcalinité et de sa concentration en calcium.

Vous n'êtes donc pas un grand producteur, mais vendez toutefois une partie de vos créations localement. Pouvez-vous nous dire où nous pouvons trouver vos bières ?

Jan : on peut s'en procurer à *Côté Potager* à Saint Genis-Pouilly et je suis fier que ma bière soit servie à l'auberge challaisienne *Les 7 Merveilles*. Mais surtout, j'ai beaucoup de plaisir à brasser, toujours de manière artisanale, chez moi, à Challex. Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour demander si quelqu'un à Challex aurait un local que je pourrais utiliser/louer pour le brassage. Je lui en serais très reconnaissant.



On l'aura compris, vous brassez par passion, mais votre métier est lui aussi lié à la bière ?

Jan : effectivement, je suis employé chez *Bière-Appro*, Le fournisseur des brasseurs, société basée à Viry, en Haute-Savoie. Pour mon travail, je voyage régulièrement en Europe et rends visite à des producteurs, à la recherche de houblon, pour nos clients, qui sont des brasseurs professionnels, partout en France et en Suisse. En plus de découvrir de nouveaux houblons, ce travail me donne également l'opportunité d'expérimenter ces nouveaux ingrédients.

D'après vous, toute personne un peu curieuse et avide de faire des expériences devrait pouvoir se lancer dans le processus ?

Jan : l'approvisionnement local et facile en ingrédients de bière offre une base idéale pour brasser une bonne bière. Le nombre de brasseries artisanales en France a énormément augmenté ces 10 dernières années. Où que vous alliez, il y a de fortes chances que vous trouviez une brasserie locale, et c'est toujours agréable de la visiter.

Il est vrai que de plus en plus de brasseurs sont maintenant aussi présents dans notre région ?

Jan : oui, c'est sans surprise qu'on trouve plusieurs brasseries et de nombreux brasseurs artisanaux dans le Pays de Gex. Il existe même à Ferney-Voltaire une boutique de bière et un atelier où on peut apprendre la base de la brasserie, sous le nom de *Biere-Yourself*.

Merci beaucoup, Jan, de nous avoir fait part de votre expérience et d'avoir attiré notre attention sur l'existence de cette activité, finalement assez répandue chez nous aussi. Il ne nous reste plus qu'à visiter les brasseries et à déguster leurs bières. Voici une liste non exhaustive des brasseries du Pays de Gex : Brasserie de Grilly, Biere-Yourself, Ô-Brasseur et Brasserie Gessienne.

Et si vous cherchez une idée de cadeau pour Noël, pourquoi ne pas offrir des bulles locales ?



Evènements et sorties



Fêtons la nouvelle année à Challex !

Entrée et repas à 85 €

- Verre d'accueil et mises en bouche
- Foie gras et ses accompagnements
- Filet de bœuf en croûte à la duxelle de champignons
- Plateau de fromage
- Buffet de desserts

Coupe au passage 2023 - Cotillons - Dancing
Pour les plus vigoureux : soupe à l'oignon en fin de nuit !

Menu enfant à 35 € - table avec activités et boissons !

Réservations

04.79.19.70.90

contact@aubergedes7merveilles.com

Ouverture exceptionnelle de l'Auberge les Dimanche 11 et 17 décembre à Midi !

Fermeture du 24 au 30 décembre.

Découvrez également la nouvelle carte sur <https://www.aubergedes7merveilles.com>